



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
& DU CADRE DE VIE**  
*Gestion du Domaine Public*

**Matérialisation d'une case  
pour les personnes Handicapées  
ou à mobilité réduite  
RUE DES CHENES VERTS –  
« PORTAIL D'ACCES DU  
CIMETIERE DU COUDOULET »**


La Mairie d'Orange informe :

**Considérant la nécessité de réserver des emplacements  
pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite ;**

- Seuls les véhicules titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées à mobilité réduite, sont autorisés à stationner sur la place matérialisée à cet effet et située **RUE DES CHENES VERTS au droit du portail d'accès au CIMETIERE DU COUDOULET ;**

L'utilisation par des conducteurs non titulaires de la carte susvisée constitue une infraction à l'Article R.37-1 du Code de la Route.

Les véhicules qui stationneront en infraction aux dispositions du présent arrêté, seront déplacés et mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

- La signalisation verticale et horizontale matérialisera cet emplacement et ceci conformément à la réglementation en vigueur, panneaux B6d et panonceau M6h « sauf  »

- Les dispositions prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante afin d'informer les usagers.